



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE
 Place de la Libération - 19140 UZERCHE
 Tel : 05.55.73.26.53 Fax : 05.55.73.77.47
 mail : communaute-communes-pays-uzerche@wanadoo.fr

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 juin 2016

Afférents au C.C : 29

En exercice : 29

Présents ou remplacés par un suppléant : 29

Votants : 29

L'an deux mil seize, le 06 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche, dûment convoqué par arrêté du 30 mai 2016, s'est réuni Salle de l'Ancien Lycée de Garçons à UZERCHE, sous la présidence de M. Bernard ROUX, 1^{er} Vice Président sortant, conformément au CGCT.

Étaient présents :

M. Michel PLAZANET, Mme Annie DEZES Mme Françoise CHATEGNIER, M. Gérard LAVAL, M. Eric NOILHAC, M. Bernard ROUX, Mme Janine POUJOL, M. Jean Jacques CAFFY, M. Marc MILLON, M. Marcel DANDALEIX, M. Francis CHALARD, Mme Chrystèle SARRAUDIE, M. Daniel BRETAGNOLLE, M. Jean -Claude CHAUFFOUR, M. Christian MANEUF, M. Jean-Jacques DUMAS ; M. Michel DUBECH, M. Jean-Paul GRADOR, Mme Catherine CHAMBRAS, M. François FILLATRE, Mme Catherine MOURNETAS ; M. Dominique CEAUX ; Mme Simone BESSE ; Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE ; M. Patrick PIGEON ; M. Jean-Paul COMBY, Mme Danielle DUMONT, M. Albert CHASSAING

Absents excusés : M. Michel LAUTRETTE remplacé par M. Jean-Claude CHAMPEAUX suppléant

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle SARRAUDIE

M. Bernard ROUX, 1^{er} Vice Président, accueille les membres du conseil communautaire.

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral du 03 mai 2016 portant composition du conseil communautaire ;

Vu l'article 4 de la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 prévoyant la recomposition d'un conseil communautaire en cas d'élections partielle ou intégrale. Cet article prévoit que le 1° de l'article L.5211-6-2 du CGCT est applicable à la désignation des conseillers communautaires.

Entre deux renouvellements, les conseillers communautaires sortants ne perdent pas leur mandat sauf en cas de diminution du nombre de conseillers pour une commune suite à la recomposition du conseil communautaire

M. Bernard ROUX, 1^{er} Vice Président sortant procède à l'appel des conseillers communautaire par commune.

Après appel de chacun des délégués constituant l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche, Monsieur Bernard ROUX déclare installé le Conseil Communautaire.

ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

En vertu de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude CHAMPEAUX, doyen d'âge de l'assemblée, prend la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du Président. Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 29 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie (15 membres présents).

Le président de l'assemblée a fait appel à candidatures :

- M. Bernard ROUX propose sa candidature
- M. Michel DUBECH propose sa candidature

Il est rappelé qu'en application du CGCT, le Président de l'assemblée est élu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin dans l'urne désignée. Le Président et les auxiliaires de séance (M. Francis CHALARD et Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE) ont constaté que le conseiller communautaire l'a déposé lui-même dans l'urne.

Après dépouillement du scrutin, les résultats du vote sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 29

Nombre de votants : 29

Nombre de bulletin dans l'urne : 29

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimé : 28

Majorité absolue : 15

Envoi en Préfecture

Retour de Préfecture

Publication



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE
 Place de la Libération - 19140 UZERCHE
 Tel : 05.55.73.26.53 Fax : 05.55.73.77.47
 mail : communaute-communes-pays-uzerche@wanadoo.fr

Monsieur Michel DUBECH : 15 voix

Monsieur Bernard ROUX : 13 voix

Monsieur Michel DUBECH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été installé.

Monsieur Michel DUBECH a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'assemblée.

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président rappelle que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

En l'espèce, le nombre maximum de vice-présidents pour la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche est fixé à **6 (six)**.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables.

En l'espèce, le nombre maximum de vice-présidents pour la Communauté de communes du Pays d'Uzerche serait fixé à 8 (huit).

Il est rappelé que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines attributions expressément énumérées.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide que le nombre de vice-Président est fixé à **6 (six)**.

ELECTION DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

Monsieur le Président rappelle que le Bureau de l'EPCI est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Au-delà du président et du vice-président, il n'y a pas de composition maximale ou minimale imposée par la loi.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide que le bureau de la communauté de communes est composé du Président et de 6 Vice Présidents.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

Suite à l'élection du Président et à la détermination du nombre de vice-présidents, il est nécessaire de procéder à leur élection

Monsieur le Président rappelle qu'il sera procédé à un scrutin particulier pour chaque poste de vice-président, l'élection étant organisée de la même manière que pour le Président, au scrutin secret à la majorité absolue ; le scrutin de liste est jugé illégal.

Pour chaque élection, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Le président et les auxiliaires de séance ont constaté que le conseiller communautaire l'a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

1^{er} Vice-Président, Président de la Commission « Finances » :

Candidat : M. Jean Paul GRADOR

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- M. Dominique CEAUX : 1 voix
- M. Jean Paul GRADOR : 26 voix

M. Jean Paul GRADOR, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président et Président de la Commission « Finances ». M. Jean Paul GRADOR a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2^{ème} Vice-Président, Président de la Commission « Aménagement de l'espace, du commerce et du cadre de vie » :

Candidat : M. Bernard ROUX

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

A obtenu :

- M. Bernard ROUX: 28 voix. M. Bernard ROUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et Président de la Commission « Aménagement de l'espace, du commerce et du cadre de vie » : ». M. Bernard ROUX a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE
 Place de la Libération - 19140 UZERCHE
 Tel : 05.55.73.26.53 Fax : 05.55.73.77.47
 mail : communaute-communes-pays-uzerche@wanadoo.fr

3ème Vice-Président, Président de la Commission « Economie - travaux » :

Candidat : M. Daniel BRETAGNOLLE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- M. Daniel BRETAGNOLLE : 26 voix

M. Daniel BRETAGNOLLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème Vice-Président et Président de la Commission « Economie - travaux ». M. Daniel BRETAGNOLLE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

4ème Vice-Président, Président de la Commission « Assainissement, eau et déchets » :

Candidat : M. Michel PLAZANET

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- M. Michel PLAZANET: 27 voix

M. Michel PLAZANET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4ème Vice-Président et Président de la Commission « Assainissement, eau et déchets ». M. Michel PLAZANET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

5ème Vice-Président, Président de la Commission « Santé – Social » :

Candidat : M. Jean Paul COMBY

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- M. Jean Paul COMBY: 27 voix
- Mme Danielle DUMONT : 1 voix

M. Jean Paul COMBY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5ème Vice-Président et Président de la Commission « Santé – Social ». M. Jean Paul COMBY a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

6ème Vice-Président,Président de la Commission «Tourisme, Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication»

Candidat : M. Jean Jacques CAFFY

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

- M. Jean Jacques CAFFY: 26 voix

M. Jean Jacques CAFFY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6ème Vice-Président et Président de la Commission « Tourisme, Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication ». M. Jean Jacques CAFFY a déclaré accepter d'exercer cette fonction.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE
 Place de la Libération - 19140 UZERCHE
 Tel : 05.55.73.26.53 Fax : 05.55.73.77.47
 mail : communaute-communes-pays-uzerche@wanadoo.fr

M. le Président rappelle l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales permet à l'assemblée délibérante de déléguer une partie de ses attributions, à son choix, soit au président à titre personnel, soit au bureau collégalement, ceci devant être précisé dans la délibération. Il convient donc de débattre de la possibilité d'accorder les délégations au Président ou au bureau collégalement pour assurer le bon fonctionnement des services et la continuité du service public ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré confie à Monsieur le Président pour la durée de son mandat les délégations suivantes :

- 1) De procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire- à savoir dans la limite des montants inscrits au budget de l'année, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et dans la limite du seuil prévu par décret ;
- 3) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 6) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté de Communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 10) D'intenter au nom de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire, à savoir; exercice des actions en justice contre les personnes physiques qui ne sont pas agents de la Communauté de Communes, exercice des actions pénales dirigées contre les agents communautaires en matière d'atteinte aux biens commises à l'encontre de la Communauté de Communes, exercice des actions en justice contre les personnes morales, défense de la Communauté de Communes devant l'ensemble des juridictions ;
- 11) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 5 000 €.
- 12) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire, à savoir 100 000 €uros ;
- 13) D'autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

DESIGNATION DES COMMISSIONS ET DE LEURS MEMBRES

Monsieur le Président rappelle que l'EPCI peut créer des commissions thématiques en lien avec les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche mentionnées dans les statuts et de désigner pour chaque commission, un Président délégué, étant entendu que le Président de droit de chacune des commissions reste le Président de la CCPU, et les membres composant la commission.

Considérant que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres des diverses commissions :

| COMMISSIONS | Président de la Commission | Rapporteur | Membres de la Commission |
|---|----------------------------|--------------------------|--|
| COMMISSION FINANCES | Jean-Paul GRADOR | Annie QUEYREL-PEYRAMAURE | MM Michel PLAZANET, Gérard LAVAL, Michel LAUTRETTE, Bernard ROUX, Jean Jacques CAFFY, Marcel DANDALEIX, Francis CHALARD, Jean Claude CHAUFFOUR, Jean Jacques DUMAS, Jean Paul GRADOR, Jean Paul COMBY, Dominique CEAX, Daniel BRETAGNOLLE MMES Françoise CHATEGNIER, Catherine CHAMBRAS |
| COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DU COMMERCE ET CADRE DE VIE | Bernard ROUX | Janine POUJOL | MM Jean Claude CHAUFFOUR, Jean Jacques DUMAS MMES Annie DEZES, Françoise CHATEGNIER, Chrystèle SARRAUDIE, Danielle DUMONT |
| COMMISSION ECONOMIE - | Daniel BRETAGNOLLE | Catherine CHAMBRAS | MM Michel PLAZANET, Michel LAUTRETTE, Bernard ROUX, Marc MILLON, Jean Claude CHAUFFOUR, |



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE
 Place de la Libération - 19140 UZERCHE
 Tel : 05.55.73.26.53 Fax : 05.55.73.77.47
 mail : communaute-communes-pays-uzerche@wanadoo.fr

| | | | |
|--|-----------------------|-------------------------|---|
| TRAVAUX | | | Jean Jacques DUMAS, François FILLATRE Mme Danielle DUMONT |
| COMMISSION ASSAINISSEMENT, EAU, DECHETS | Michel PLAZANET | Françoise CHATEGNIER | MM Eric NOILHAC, Marc MILLON, Francis CHALARD, François FILLATRE, Jean Paul COMBY, Albert CHASSAING |
| COMMISSION SANTE - SOCIAL | Jean-Paul COMBY | Danielle DUMONT | MM Marcel DANDALEIX, Jean Paul GRADOR MMES Annie DEZES, Françoise CHATEGNIER, Janine POUJOL, Chrystèle SARRAUDIE, Annie QUEYREL- PEYRAMAURE |
| COMMISSION TOURISME, NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION | Jean-Jacques CAFFY | Catherine MOURNETAS | MM Bernard ROUX, Michel LAUTRETTE, Marcel DANDALEIX, Daniel BRETAGNOLLE, Jean Jacques DUMAS, Patrick PIGEON, Albert CHASSAING, Christian MANEUF MMES Simone BESSE, Annie QUEYREL- PEYRAMAURE |

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER GERIATRIQUE - Désignation d'un délégué

Considérant que l'Assemblée Communautaire doit élire un représentant audit Conseil de Surveillance,

Considérant que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination :

DESIGNE pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Gériatrique le délégué suivant Monsieur Francis CHALARD

CONVENTIONNEMENT AVEC LE PAYS DE TULLE

Monsieur le Président précise donc qu'il convient de désigner les représentants (3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants) qui siègeront aux différentes réunions du CUC.

Considérant que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres :

DESIGNE MM Bernard ROUX, Francis CHALARD et Jean PAUL GRADOR comme délégués titulaires représentant la CCPU au Comité Unique de Concertation (CUC) du Pays de Tulle

DESIGNE MM François FILLATRE et Jean Paul COMBY comme délégués suppléants représentant la CCPU au Comité Unique de Concertation (CUC) du Pays de Tulle

REPRESENTANTS DE LA CCPU AU SIRTOM DE LA REGION DE BRIVE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes adhère au SIRTOM du Pays de Brive depuis le 01 janvier 2014.

Il convient de désigner désormais les représentants de l'EPCI amenés à siéger au comité syndical du SIRTOM, à savoir un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune, exceptés pour la Commune d'Uzerche qui disposera de trois délégués titulaires (et de 0 suppléant). Considérant que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres.

DELEGUES TITULAIRES :

| COMMUNE | NOM PRENOM | ADRESSE | DATE DE NAISSANCE |
|---------------------|----------------------|---|-------------------|
| Condat sur Ganaveix | Michel PLAZANET | Châtain 19 140 CONDAT SUR GANA VEIX | 01/04/1952 |
| Espartignac | Françoise CHATEGNIER | La Borie 19 140 ESPARTIGNAC | 24/01/1949 |
| Eyburie | Eric NOILHAC | Chaleix 19 140 EYBURIE | 24/08/1971 |
| Lamongerie | Michel LAUTRETTE | Puy La Faye 19 510 LAMONGERIE | 09/05/1952 |
| Masseret | Bernard ROUX | La Courie 19 510 SALON LA TOUR | 06/07/1951 |
| Meilhards | Gérard DEVILLERS | Le Breuil 19 510 MEILHARDS | 25/03/1951 |
| Orgnac sur Vézère | Marcel DANDALEIX | 8 rue du Commandant Lherminier 19 100 BRIVE LA GAILLARDE | 23/08/1948 |
| Perpezac le Noir | Bernard FONTUBIER | Les Rebières 19 410 PERPEZAC LE NOIR | 21/05/1947 |
| Salon la Tour | Brigitte ROUX | Bel Air | 06/07/1962 |



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE
 Place de la Libération - 19140 UZERCHE
 Tel : 05.55.73.26.53 Fax : 05.55.73.77.47
 mail : communaute-communes-pays-uzerche@wanadoo.fr

| | | | |
|-------------|-------------------|---|------------|
| | | 19 510 SALON LA TOUR | |
| Saint Ybard | Michel DUBECH | Le Mons 19 140 SAINT YBARD | 01/09/1955 |
| Uzerche | Jean Paul GRADOR | 8 rue de la Justice 19 140 UZERCHE | 31/03/1956 |
| | François FILLATRE | Psychiras 19 140 CONDAT SUR GANAVEIX | 20/04/1954 |
| | Philippe NOUVET | 2 rue du Bois Foirail 19 140 UZERCHE | 19/03/1954 |
| Vigeois | Michel CAZARD | 9 rue de l'Ancien Hôpital 19 410 VIGEOIS | 28/08/1959 |

DELEGUES SUPPLEANTS :

| COMMUNE | NOM PRENOM | ADRESSE | DATE DE NAISSANCE |
|---------------------|--------------------|--|-------------------|
| Condat sur Ganaveix | Yoann LAMICHE | Faugeras 19 140 CONDAT SUR GANAVEIX | 22/02/1991 |
| Espartignac | Emmanuel PRECIGOUT | Les Chabannes 19 140 ESPARTIGNAC | 26/03/1976 |
| Eyburie | David GORDEY | Pingrieux 19 140 EYBURIE | 04/12/1972 |
| Lamongerie | Yves BELLAIGUE | Montard 19 510 LAMONGERIE | |
| Masseret | Claire CROCHER | 9 chemin du Point du Jour 19 510 MASSERET | 26/04/1981 |
| Meilhards | Dominique POITOU | Sauviat 19 510 MEILHARDS | 24/10/1959 |
| Orgnac sur Vézère | Brigitte MARSAC | Freyssingéas 19 410 ORGNAC SUR VEZERE | 06/01/1963 |
| Perpezac le Noir | Martial BESSET | 18 route des Maisons Neuves 19 410 PERPEZAC LE NOIR | 08/02/1951 |
| Salon la Tour | Christophe LAVAUD | Le Pavillon 19 510 SALON LA TOUR | 17/08/1975 |
| Saint Ybard | Laurence GERBE | Le Puy Roger 19 140 SAINT YBARD | 19/10/1959 |
| Vigeois | Danielle DUMONT | Masdupuy 19 410 VIGEOIS | 12/03/1950 |

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité : a élu les délégués titulaires et suppléants comme détaillé ci-dessus.

REPRESENTATION A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Monsieur le Président rappelle que la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) se prononce sur les projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale. Le secrétariat de la CDAC est assuré par les services de la préfecture de département.

Le conseil communautaire, à l'unanimité **PREND ACTE** de la représentation de droit de M. le Président, comme représentant de la CCPU à la CDAC

REPRESENTATIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE AU SYMA PORTES DE CORREZE

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche est membre du SYMA Portes de Corrèze et qu'à ce titre, le conseil avait élu ses délégués et membres du bureau. Pour faire suite au renouvellement des conseillers communautaire d'Uzerche et à la démission d'un élu communautaire (Madame Danielle Dumont) délégué titulaire au SYMA Portes de Corrèze, il est nécessaire de procéder à la modification de ladite délibération et de procéder au vote afin de désigner les représentants de la CCPU à cette instance.

Considérant que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres.

- **ELIT MM** Michel DUBECH, Bernard ROUX, Daniel BRETAGNOLLE, Jean Claude CHAUFFOUR, Jean Paul GRADOR et Jean Paul COMBY comme délégués titulaires représentant la CCPU aux comités syndicaux du SYMA Portes de Corrèze

REPUBLICQUE FRANCAISE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE
 Place de la Libération - 19140 UZERCHE
 Tel : 05.55.73.26.53 Fax : 05.55.73.77.47
 mail : communaute-communes-pays-uzerche@wanadoo.fr

- ELIT MM Francis CHALARD et Gérard LAVAL comme délégués suppléants représentant la CCPU aux comités syndicaux du SYMA Portes de Corrèze
- ELIT M. Daniel BRETAGNOLLE comme représentant de la CCPU au bureau du SYMA Portes de Corrèze

REPRESENTATIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE A LA MISSION LOCALE

Considérant que le conseil communautaire à décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres.

- ELIT Mme Catherine MOURNETAS comme délégué titulaire représentant la CCPU au sein de la mission locale
- ELIT Mme Simone BESSE comme délégué suppléant représentant la CCPU au sein de la mission locale
- DIT Monsieur le Président est un membre de droit représentant de la CCPU au sein de la mission locale

REPRESENTATIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE AU SEIN d'AIIDA (portage repas)

Considérant que le conseil communautaire à décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres de l'association AIIDA (aide au portage de repas) :

- ELIT MMES Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Chrystèle SARRAUDIE, Françoise CHATEGNIER, MM. Marcel DANDALEIX et Michel DUBECH comme délégués représentant la CCPU au sein de l'association AIIDA
- DIT que parmi ces 5 représentants, Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, M. Marcel DANDALEIX ainsi que Monsieur le Président de la CCPU – Michel DUBECH - siégeront aux comités d'administration.

La secrétaire,

Le Président,

Chrystèle SARRAUDIE

Michel DUBECH

APPROUVÉ ET SIGNÉ

APPROUVÉ ET SIGNÉ